



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2018

N° DEL 2018.03.21/062

Le **mercredi 21 mars 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

**Thème : STATIONNEMENT
1**

Objet : Modification des modalités d'application des règles de stationnement.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation

Date : 24/01/2018

Affichage : 24/01/2018

Étaient représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny;
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard;
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
GRYZKA Romain pouvoir à ARMAND Émilie;
MUHLACH Catherine pouvoir à Marc BREUIL;
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 30

Absents excusés :

DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Gérard FROMM

Vu les articles 63 de la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales instituant le stationnement en véritable service public,

Vu la délibération DEL 2017.11.08/170 du conseil municipal du 8 novembre 2017 fixant les tarifs de stationnement, le barème tarifaire pour la dépenalisation du stationnement payant à compter du 1^{er} janvier 2018 et la suppression de la demi-heure de gratuité sur le parking du Champ de Mars,

Considérant l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la réforme de dépenalisation et de décentralisation du stationnement payant sur voirie,

Considérant l'intérêt manifeste de faciliter les achats de courte durée dans 3 zones commerçantes : Place de l'Europe, mail Val Chancel et rue centrale, il apparaît opportun et justifié :

- D'instaurer un quart d'heure de gratuité sur les sept horodateurs de ces trois zones ;
- De rétablir la demi-heure gratuite sur le parking du champ de mars ;
- De conserver la demi-heure gratuite sur la place Médecin Général Blanchard ;
- De maintenir les tarifs de stationnement adoptés par délibération n°DEL 2017.11.08/170 du 8 novembre 2017.

S'agissant des modalités techniques et afin d'éviter l'abus répétitif, le système permettra la prise d'un ticket gratuit une fois par jour et par usager dans le même secteur en renseignant la plaque d'immatriculation du véhicule sur l'appareil.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les ajustements proposés visant à instaurer un quart d'heure de gratuité sur les sept horodateurs des zones commerçantes Place de l'Europe, mail Val Chancel et rue centrale, de rétablir la demi-heure gratuite sur le parking du champ de mars, de conserver la demi-heure gratuite sur la place Médecin Général Blanchard et de maintenir les tarifs de stationnement adoptés par délibération n°DEL 2017.11.08/170 du 8 novembre 2017 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **29 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM